

Assemblée communale ordinaire d'Alle du mardi 10 juin 2025

Présidence :	M. Bernard Studer, Président des Assemblées
Vice-Présidence :	Mme Melody Grossmann, Vice-Présidente des Assemblées
Secrétaire :	M. Daniel Farine, Secrétaire communal
Lieu :	Salle des fêtes
Début / Fin :	19h30 / 21h57

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 15 avril 2025.
2. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 1'550'000.- lié à la part communale dédiée à la réfection de la route cantonale des Vies de Bâle, donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et consolider l'emprunt.
3. Information publique dédiée aux plans spéciaux « L'Allaine et la Cornoline » relatifs au projet de protection contre les crues et de revitalisation des cours d'eau.
4. Adopter le nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité.
5. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2024.
6. Divers

Le procès-verbal de la dernière Assemblée est consultable à l'Administration communale. Il est également disponible au panneau numérique communal sis dans la cour de la mairie (accès par le code QR) ou sur le site internet www.alle.ch en version édulcorée. Les demandes de compléments ou de rectifications seront à adresser par écrit au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine Assemblée, ou à faire verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le règlement mentionné sous chiffre 4 sera déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale, au Secrétariat communal, où il pourra être consulté. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées par écrit, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

A 19h30, Mme Melody Grossmann ouvre cette deuxième Assemblée communale de l'année 2025, salue toutes et tous très cordialement et remercie chacun-e de sa présence. Elle salue en particulier les membres du Conseil communal et Monsieur le Président des Assemblées communales, Bernard Studer, qui a pris place dans la salle pour revêtir son uniforme professionnel et qui prendra la parole pour présenter le plan spécial "protection contre les crues" que l'on retrouve au point 3 de cette Assemblée.

Elle fait part de l'excuse de Mmes Marie-Eve Petignat et Nicole Fernandez ainsi que de M. Didier Girardin. Mme Grossmann remercie M. Girardin qui a mis en place la salle.

Sur proposition de Mme la Vice-Présidente, Mme Marielle Maitre et M. Florian Gridelli sont nommés scrutateurs.

Cette Assemblée a été régulièrement convoquée par la publication d'un avis dans le Journal officiel n° 19 du 22 mai 2025, par le tout-ménage n° 5 du 19 mai 2025, et par un avis dans le journal Le Quotidien Jurassien de ce jour, pour ce mardi 10 juin 2025, à 19h30, à la salle des fêtes (route de Porrentruy 15) à Alle.

Mme Melody Grossmann rappelle l'art. 19 alinéa 2 de notre règlement d'organisation qui stipule que les personnes qui, d'après le registre des votants ne possèdent pas le droit de vote sont invitées à prendre place comme auditeurs à un endroit séparé des ayants droit au vote.

On relève à cet égard la présence de : M. Daniel André, opérateur son et lumière ; M. Laurent Crétin, collaborateur au Service des infrastructures ; M. Frédéric Friche, collaborateur à l'Office de l'environnement ; M. Manuel Le Gall ; ainsi que M. Sébastien Rodriguez, collaborateur au sein du bureau Buchs & Plumey SA.

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participant-e-s. On enregistre quarante-sept votant-e-s.

Mme Melody Grossmann donne connaissance de l'ordre du jour de la présente Assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 15 avril 2025

Mme la Vice-Présidente, Melody Grossmann, communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le procès-verbal de la précédente Assemblée a été déposé, le 5 mai 2025, au Secrétariat communal et publié concomitamment sur le site internet communal www.alle.ch

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'Administration. Consécutivement à une directive du Délégué aux affaires communales, le procès-verbal a été édité en deux versions. La première, intégrale, a été déposée au Secrétariat communal.

La seconde, édulcorée en raison de sa publication internet qui doit respecter certaines règles en lien avec la protection des données, ne mentionne pas les noms des intervenants, qui ont été remplacés en l'occurrence par untel pour Monsieur et par unetelle pour Madame.

Mme Grossmann remercie M. Daniel Farine, Secrétaire communal, pour la parfaite rédaction du procès-verbal.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du mardi 15 avril 2025.

2. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 1'550'000.- lié à la part communale dédiée à la réfection de la route cantonale des Vies de Bâle, donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et consolider l'emprunt

En avant-propos, M. Cyrille Gigon, Conseiller communal en charge du dicastère « Infrastructures », informe l'Assemblée qu'il lui revient, pour la dernière fois, de présenter le projet relatif à l'assainissement des infrastructures communales dans le cadre de la rénovation de la route cantonale des Vies de Bâle. Ce projet comprend notamment la réfection des réseaux d'eau potable, d'épuration ainsi que l'aménagement des trottoirs.

Le crédit d'investissement proposé pour la part communale s'élève à CHF 1'550'000.—.

Afin de pouvoir apporter des explications complémentaires et permettre les échanges, M. Cyrille Gigon invite l'Assemblée à accepter l'entrée en matière.

Après l'acceptation de l'entrée en matière, M. Cyrille Gigon rappelle que le projet de rénovation de la route cantonale des Vies de Bâle est en préparation depuis plus de sept ans. Les premières discussions avaient débuté à l'époque avec M. Hubert Kottelat, alors responsable des routes cantonales au Service des infrastructures (SIN).

Dans le cadre de ces échanges, les Autorités communales ont décidé de profiter des travaux cantonaux pour rénover l'ensemble des infrastructures communales situées sous la chaussée, à savoir les réseaux d'eau potable, d'épuration ainsi que les trottoirs. M. Cyrille Gigon souligne que si la route est du ressort du Canton, les trottoirs et les réseaux souterrains sont à la charge de la Commune.

Avant de céder la parole à M. Rodriguez, ingénieur civil au bureau Buchs & Plumey, qui présentera le projet dans son ensemble, M. Cyrille Gigon informe l'Assemblée qu'une séance d'information publique sera organisée après la présente Assemblée communale afin d'approfondir les détails du projet avec la population. Il est précisé qu'à l'issue de la présentation, les membres de l'Assemblée auront l'occasion de poser leurs questions. M. Rodriguez et M. Crétin, responsable des routes cantonales au sein du SIN, seront disponibles pour y répondre.

Au moyen d'une vidéoprojection, M. Sébastien Rodriguez mentionne que la réfection de la chaussée et des réseaux souterrains s'étaleront sur environ 700 mètres de la route des Vies de Bâle (RC 247), avec des travaux incluant les trottoirs, les carrefours et les infrastructures souterraines (canalisations, eau potable, éclairage, réseaux tiers), pour un coût total de 3,8 millions de francs, dont 1,55 million à la charge de la Commune, avec une réalisation intentionnelle prévue entre 2026 et 2027 après les démarches cantonales et la procédure publique.

Untel demande où sera situé le bassin de rétention conçu pour répondre aux exigences de l'Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM). M. Rodriguez lui répond qu'il sera situé au point bas, c'est-à-dire en diagonale de la banque Raiffeisen, dans le secteur de La Morte Eau.

Unetelle questionne sur les futures déviations qui seront mises en place lors des travaux. M. Gigon est conscient de cette problématique, mais il rassure en indiquant que la route ne sera pas complètement fermée au trafic et qu'un système de circulation alternée sera mis en place.

Untel interroge sur l'éclairage : sera-t-il assaini ? M. Gigon lui répond que tout l'éclairage public a déjà été assaini et est désormais passé au LED.

Sans avis contraire, l'Assemblée vote un crédit de CHF 1'550'000.- lié à la part communale dédiée à la réfection de la route cantonale des Vies de Bâle, en donnant compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et consolider l'emprunt.

Mme la Vice-Présidente libère Sébastien Rodriguez et Laurent Crétin et les remercie chaleureusement pour toutes leurs explications détaillées.

3. Information publique dédiée aux plans spéciaux « L'Allaine et la Cornoline » relatifs au projet de protection contre les crues et de revitalisation des cours d'eau

Mme Agnès Savary, Conseillère communale en charge du dicastère "Environnement", présente le projet de protection contre les crues et de revitalisation des cours d'eau de l'Allaine, la Cornoline, l'Erveratte et le Jonc.

Après deux séances d'information destinées aux 135 propriétaires concernés, la population est désormais invitée à prendre connaissance du projet et de ses prochaines étapes.

Ce projet, initié en 2016, a récemment reçu un préavis favorable des Autorités cantonales. Il répond aux exigences fédérales en matière de gestion des risques naturels et vise à réduire les risques d'inondation tout en revitalisant les cours d'eau.

Le coût des travaux est estimé à CHF 6,5 millions (hors subventions) et leur durée à environ six ans.

Parallèlement, la Commune étudie un plan de mobilité au centre du village, projet distinct mais complémentaire.

Prochaines étapes :

- Transmission des plans spéciaux au Canton pour examen préalable ;
- Mise à l'enquête publique pendant 30 jours.

Mme Savary remercie l'Assemblée pour son attention et cède la parole à M. Bernard Studer pour la présentation détaillée du projet.

M. Bernard Studer, ingénieur EPF au bureau Rolf Eschmann SA, présente ensuite les aspects techniques du projet de plan spécial au moyen d'un diaporama. Il évoque le contexte hydrologique local, avec des crues historiques en 1910, 2005 et 2007. Les dommages potentiels en cas de crues sont estimés à 3,9 millions de francs (événement T=30 ans), 14,5 millions (T=100 ans) et 36,4 millions (T=300 ans). Les déficits observés incluent un espace de liberté insuffisant pour les cours d'eau, une végétation riveraine appauvrie, la présence d'espèces invasives et des obstacles à la continuité piscicole.

Le concept de protection prévoit l'augmentation du gabarit hydraulique par élargissement du lit et rehaussement des berges, la rétention des crues au moyen d'arrières-digues en zone agricole, la dérivation des crues de la Cornoline vers le Jonc, ainsi que l'installation d'ouvrages de retenue des flottants. La revitalisation comprend la suppression de seuils, l'amélioration des berges, la diversification du lit et l'arborisation de certains secteurs. Un périmètre réservé aux eaux est établi sur la base du plan spécial cantonal avec des extensions permettant par endroit d'atteindre l'espace de biodiversité. Il définit des règles spécifiques en matière de constructions et d'exploitation agricole.

Les dossiers des plans spéciaux comprennent les plans d'occupation du sol, les plans des équipements (ponts, conduites, terrassements), les prescriptions et une notice d'impact sur l'environnement (NIE).

À l'issue de la présentation, plusieurs propriétaires prennent la parole pour faire part de leurs remarques ou poser des questions :

Untel se dit surpris d'apprendre que certaines séances sont encore en cours et demande pourquoi il ne peut pas, lui aussi, en obtenir une.

Bernard Studer rappelle à untel que plusieurs réponses lui ont déjà été fournies par courrier ainsi que lors de la séance d'information du 27 mai dernier. Il précise que, pour l'instant, il ne s'agit pas encore du dépôt public formel. Il ajoute que, de toute façon, les droits d'untel seront préservés et que, s'il n'est pas d'accord – ce qui semble être le cas au vu des différentes discussions où il a exprimé son opposition aux mesures proposées par les spécialistes – il pourra défendre son point de vue et faire valoir sa position le moment venu.

Untel exprime son opposition au projet, estimant que le stockage de l'eau, à proximité de son bâtiment, met en danger les constructions environnantes. Il considère que le risque d'inondation serait accru et propose de stocker l'eau à l'est de L'Allaine, notamment au confluent des deux rivières. Il regrette que les remarques des habitants ne soient pas prises en compte.

Untel demande également des précisions sur les dates de dépôt des plans et suggère de les reporter après les vacances d'été.

Bernard Studer précise que le projet de plans spéciaux sera transmis à la République et Canton du Jura pour examen préalable durant l'été. Lorsque le moment sera venu, la population sera informée du dépôt public par le biais d'un tout-ménage.

Frédéric Friche, responsable des dangers naturels à l'Office de l'environnement, indique comprendre les craintes exprimées. Il rappelle que la situation actuelle dans le secteur est déjà délicate et que le projet vise précisément à réduire le risque d'inondation, non à l'aggraver. Il précise que des études hydrogéologiques ont été menées et qu'aucune conclusion alarmante n'en est ressortie. Des piézomètres seront installés et suivis sur plusieurs années. Le volume d'eau prévu sur la zone agricole atteindra environ 50 à 60 cm, et les eaux s'évacueront rapidement grâce à une large ouverture sous le pont, sans formation de retenue prolongée.

Untel indique n'avoir jamais été convoqué à une séance d'information concernant le projet, alors qu'il a, par le passé, été confronté à des problèmes d'inondation à proximité de son habitation.

Agnès Savary précise que les propriétaires invités aux séances étaient uniquement ceux directement impactés et en contact immédiat avec les cours d'eau. Bernard Studer précise que les séances ont été organisées par le bureau EcoEng et que seules les personnes avec des emprises directes sur leur terrain ont été invitées. Il rappelle que l'inondation d'il y a quelques années dans le secteur du Coinat d'Essertiau n'était pas due à débordement de la rivière mais à des ruissellements d'eaux de surface. Il souligne que, selon la carte actuelle des dangers, la maison d'untel se situe en zone jaune ou bleue et que le projet de protection contre les crues permettra d'améliorer la situation dans ces secteurs, en abaissant le niveau de danger.

Untel salue le projet de protection contre les crues et son importance pour la sécurité du village ainsi que ses bénéfices pour la biodiversité. Il soulève toutefois trois points d'attention concernant la zone du centre du village et la rue du 23 Juin :

1. Problème de largeur de la chaussée : La rue mesure actuellement 3,50 m de large. Untel s'interroge sur la place restante pour la circulation des véhicules et des piétons si des arbres y sont plantés.
2. Problème d'engorgement près de la pharmacie : Il relève des difficultés de stationnement, avec des véhicules souvent mal parkés, et craint qu'une suppression de pont n'aggrave la situation.
3. Nécessité d'une réflexion globale : Il estime que les projets de protection contre les crues et de réaménagement de la rue du 23 Juin doivent être pensés de manière coordonnée. Il demande où en est le groupe de travail sur la circulation et le stationnement, et si ses conclusions seront disponibles avant la décision de l'Assemblée communale.

Bernard Studer reconnaît la pertinence des remarques d'untel. Il précise que les aménagements liés à la protection contre les crues dans la traversée du village sont très limités et pourraient être traités séparément de la question des flux de circulation.

Concernant l'arborisation prévue, il rappelle qu'elle vise à apporter de l'ombre et de la biodiversité au centre du village, mais il admet que l'étroitesse de la rue du 23 Juin impose de réfléchir sérieusement à la gestion de la circulation. Les arbres ne seront pas plantés de manière continue, ce qui permettrait de maintenir des zones de croisement ou de passage pour les piétons.

Enfin, il confirme qu'une étude de circulation va débuter et comprend que l'avancement de cette réflexion puisse paraître décalé par rapport au projet de protection contre les crues.

Agnès Savary précise que le projet de réaménagement de la rue du 23 Juin doit d'abord être soumis au Conseil communal. Un cahier des charges est déjà défini et le dossier sera prochainement confié à un bureau de génie civil pour élaborer des plans et étudier les flux de circulation et les possibilités de stationnement. Plusieurs solutions seront évaluées, comme la mise en sens unique ou des points de croisement alternés.

Elle souligne que des discussions ont déjà eu lieu avec des acteurs locaux comme la pharmacie, le cabinet médical et la résidence Clos-Bidaine. La Commune est consciente des problèmes actuels et du trafic de transit qui traverse la rue pour gagner du temps. Des solutions sont activement recherchées.

Frédéric Friche précise que l'objectif de planter des arbres est d'apporter quelques zones d'ombrage ponctuelles le long de la rivière, pas de créer une allée continue, faute de place. L'idée est de positionner les arbres dans les secteurs les moins étroits, par exemple à la place de certaines places de parc, tout en s'adaptant aux contraintes de chaque zone. Il ajoute que ce tronçon central du village ne présente plus de déficit majeur de gabarit grâce aux aménagements prévus en amont, et qu'une des banquettes devra être supprimée pour garantir une marge suffisante. Ce tronçon ne sera probablement pas réalisé en priorité et les travaux pourraient n'avoir lieu que dans quatre ou cinq ans, laissant du temps à la Commune pour approfondir les études de mobilité. L'arborisation pourra encore être adaptée durant la mise en œuvre.

Untel s'inquiète de la suppression des banquettes dans la rivière au centre du village, qui avaient été initialement créées pour augmenter le niveau d'eau. Il craint que cela crée des zones d'eau stagnante favorisant les mauvaises odeurs et la prolifération de moustiques, notamment le moustique tigre. Il rappelle avoir constaté ces problèmes d'odeurs malgré un débit suffisant en été. Il demande donc des précisions sur la gestion de cette situation.

Bernard Studer explique que le lit de la rivière ne sera plus en profil en U comme auparavant. Avec les aménagements prévus, la section du lit à l'étiage sera plus petite, ce qui entraînera une hauteur d'eau plus importante qu'actuellement. C'est un objectif clair du projet. Il précise que les profils en travers détaillés font partie du dossier consultable à la Commune.

La parole n'étant plus demandée, Mme Grossmann remercie Bernard Studer et Frédéric Friche pour leurs explications détaillées. M. Friche est ensuite libéré.

4. Adopter le nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité

A titre liminaire, M. Yan Noirjean, Conseiller communal en charge de l'Urbanisme, informe l'Assemblée que, si la loi fédérale encadre les principes de l'approvisionnement électrique, une loi cantonale est nécessaire pour définir notamment les zones de desserte des gestionnaires de réseau.

La loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité (LAEI) a été adoptée le 23 novembre 2022 et a fait l'objet d'une requête de contrôle de conformité par BKW et La Goule. Ses dispositions d'exécution ont été acceptées par le Gouvernement le 23 janvier 2024.

L'entrée en matière ne soulève aucune contestation.

M. Yan Noirjean explique que la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité autorise le Canton à prélever une redevance à vocation énergétique (0,1 à 0,3 ct/kWh), fixée à 0,2 ct/kWh par le Gouvernement dès cette année.

Les communes pourront, quant à elles, instituer deux redevances sur l'électricité à partir du 1er janvier 2026 :

- une redevance pour l'utilisation du domaine public (0 à 0,7 ct/kWh), non affectée et destinée au budget général communal ;
- une redevance à vocation énergétique (0 à 1 ct/kWh), dédiée à un fonds communal pour soutenir des mesures d'économie et d'énergies renouvelables.

Ces redevances seront prélevées proportionnellement à la consommation, sans exonération.

M. Noirjean souligne que la Commune recevait jusqu'ici des subventions BKW, qui seraient perdues en cas de rejet du règlement.

Il rappelle que les tarifs de l'électricité ont augmenté de plus de 21 % entre 2023 et 2024 dans le district, ce qui se traduit par une hausse d'environ 578 CHF/an pour une famille moyenne consommant 11'000 kWh.

L'introduction de la nouvelle redevance cantonale à 0,2 ct/kWh entraînera une augmentation supplémentaire d'environ 24 CHF/an dès 2025.

Le Conseil communal propose un règlement communal prévoyant :

- une redevance pour le domaine public fixée à 0,5 ct/kWh ;
- une redevance à vocation énergétique fixée à 1 ct/kWh.

Les recettes de cette dernière financeront des mesures telles que l'assainissement énergétique des bâtiments communaux, l'optimisation de l'éclairage public et des subventions pour les économies d'énergie.

Le Conseil demande l'acceptation de cette redevance globale de 1,5 ct/kWh, conforme à la plupart des communes du district.

Untel s'interroge sur l'augmentation des taxes, alors que le budget fonctionne bien. Il demande pourquoi ajouter une nouvelle taxe de 25 centimes. Il souhaite aussi savoir pourquoi la subvention de BKW Energie SA serait coupée si le nouveau règlement n'est pas accepté. Yan Noirjean explique que, selon la loi cantonale, les BKW doivent supprimer leurs subventions. La taxe supplémentaire est donc instaurée pour conserver ces subventions, conformément à une demande cantonale et fédérale.

Untel demande si, pour la première tranche de consommation jusqu'à 0,07 kWh, il est possible d'appliquer un tarif de 0 centime au lieu des 0,5 centimes prévus dans la proposition. Yan Noirjean confirme que oui, il est possible de mettre 0 centime pour la première tranche, mais le tarif de 0,5 centimes a été choisi afin d'harmoniser les redevances avec celles des autres communes du district.

Untel déplore l'ajout d'une taxe supplémentaire malgré les efforts déjà faits pour économiser l'énergie, et critique ce qu'il perçoit comme un chantage lié à la suppression des subventions si le règlement n'est pas accepté. Yan Noirjean explique que la taxe de 1,5 centimes existait déjà, prélevée auparavant par les BKW, mais désormais cette somme sera directement reversée aux communes.

Untel demande à quel montant exact correspond la taxe de 1,5 centimes actuellement prélevée par les BKW, et s'interroge enfin sur l'impact réel pour les consommateurs, en particulier si ce projet ne consiste qu'à transférer cette taxe aux communes sans changement global sur la facture finale.

Mme le Maire Karine Génesta-Nagel et Yan Noirjean expliquent que la taxe de 1,5 centimes est déjà prélevée actuellement par les BKW, avec un plafond annuel (environ 300 à 400 CHF pour les ménages). Avec le nouveau système, ce plafond disparaîtrait, mais pour un ménage moyen

consommant environ 11'000 kWh/an, l'impact financier serait faible (environ 20 CHF par an). La différence majeure concerne surtout les gros consommateurs qui paieraient davantage.

Ils précisent également que, jusqu'à présent, les montants versés par BKW étaient intégrés librement dans les finances communales.

Désormais, la loi oblige les communes à affecter ces montants spécifiquement à des actions liées à l'énergie, comme des subventions pour des installations photovoltaïques ou d'autres mesures d'encouragement en faveur des énergies renouvelables.

Unetelle s'interroge sur la logique d'utiliser une taxe prélevée sur l'électricité pour financer le budget communal en général. Elle estime qu'il serait plus cohérent que l'intégralité de cette taxe soit réinvestie dans des projets liés spécifiquement à l'électricité ou à la transition énergétique.

Yan Noirjean confirme que l'idée principale est de ne pas utiliser ces fonds pour des projets sans lien avec l'énergie (comme des routes), mais bien de les affecter à des aides pour les citoyens ou à des améliorations énergétiques des bâtiments communaux. La répartition précise de ces montants reste à décider au sein du Conseil communal.

Untel précise que cette taxe se compose de deux parties :

- Une partie liée à l'utilisation du domaine public (par les conduites et lignes électriques), qui peut légalement être utilisée dans le budget communal général.
- Une partie spécifiquement dédiée à des projets énergétiques, qui doit impérativement être affectée à des actions en faveur de la transition énergétique, comme l'assainissement de bâtiments énergivores (par exemple, celui dans lequel la séance se déroule).

Untel demande ce qu'on entend précisément par « grand consommateur ».

Yan Noirjean explique qu'il n'y a pas de seuil précis en kilowattheures défini dans le règlement. La loi cantonale parle de "grands consommateurs" sans donner de limite chiffrée, mais il précise que cela concerne principalement les entreprises. Untel précise que les grands consommateurs sont ceux qui consomment plus de 100'000 kWh par année. Il ajoute qu'auparavant, il existait un plafond de subvention de 300 francs, mais que ce plafond ne s'appliquera plus. Désormais, ces grands consommateurs seront taxés de la même manière que les particuliers.

Untel demande si le Conseil communal a déjà discuté des Communautés Électriques Locales (CEL) qui seront possibles à partir du 1^{er} janvier 2026. Yan Noirjean répond par la négative.

Moyennant quatre oppositions, l'Assemblée adopte le règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité.

5. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2024

Mme la Vice-Présidente propose de procéder comme suit : Mme le Maire fera l'introduction et afin d'aller à l'essentiel, l'Administrateur des finances, M. Drilon Loshi, se contentera de donner lecture des récapitulatifs par rubrique en précisant les différences notables entre les comptes 2023 et 2024. Avant d'ouvrir la discussion, Mme Grossmann fera état des éléments-clés du rapport établi par la fiduciaire.

Mme le Maire, Karine Génesta-Nagel, responsable du dicastère « Ressources » explique qu'il lui incombe ce soir de nous faire part de l'entrée en matière quant à l'approbation des dépassements budgétaires et des comptes 2024. Le travail comptable a été établi, selon les normes MCH2 par notre Administrateur des finances, M. Loshi.

Selon la procédure, nos comptes de 2024 ont été révisés par notre organe de révision mi-avril, puis ils ont été examinés dans un premier temps par les membres du Conseil communal. Ensuite, dans un deuxième temps, en date du 15 mai dernier, ils ont été étudiés par la Commission des finances.

L'entrée en matière ne soulève aucune objection.

Mme le Maire indique que les comptes de 2024 prévoient des comptes de fonctionnement pour un montant de CHF 8'662'533.72, ce qui aboutit à un excédent de revenus de CHF 177'079.52. Un montant de CHF 1'000'000.- est enregistré dans le compte de réserve de la politique budgétaire.

Le budget qui avait été prévu lors de l'Assemblée communale du 5 décembre 2023 était moins favorable, et les différences vous seront expliquées par notre Administrateur des finances.

Finalement, cet exercice 2024 est qualifié de très bon. Cela sera bénéfique pour les années à venir, car des réserves sont constituées. En effet, il est important d'avoir des réserves, comme en témoignent certains facteurs économiques et chiffres annoncés. Nous devons être prudents, par exemple en raison de l'augmentation des taux d'intérêt ou des chiffres de la péréquation financière.

Karine Génesta-Nagel parle des aspects positifs, comme le revenu sur l'impôt des frontaliers, qui passe de 720'000 à 778'000 francs. Elle met en exergue les investissements prévus jusqu'en 2028 pour un montant total de 12'000'000 francs bruts, avec des subventions pouvant s'établir à 4'000'000 francs. Elle fait également part des investissements réalisés entre 2024 et 2025, cela sans demande supplémentaire d'hypothèque.

Mme la Maire souligne la politique actuelle du Conseil communal, qui est de diminuer la dette par habitant, et précise que cette dernière a baissé d'environ 400 francs en l'espace d'une année.

Mme la Présidente de l'Exécutif explique aussi être consciente que notre quotité d'impôt se situe dans la moyenne haute, mais elle est certaine que cette moyenne sera équitable dans le futur et que nous pourrons réaliser les investissements prévus sans mettre en péril les finances communales.

En résumé, ces chiffres très positifs de 2024 nous permettront de constituer de bonnes réserves pour les charges et investissements mentionnés précédemment.

Karine Génesta-Nagel indique que l'Exécutif communal a à cœur de mettre sur pied des actions concrètes pour le bien-être de sa population en effectuant des investissements, des réparations et des petits projets qui embelliront notre belle Commune.

Mme la Présidente de l'Exécutif cède maintenant la parole à notre Administrateur des finances, M. Loshi. Son excellent travail est salué à cette occasion. Elle signale que celui-ci, présentera ces informations de manière plus animée, en fournissant les principales rubriques et en expliquant les différences majeures. Elle indique qu'il sera possible de poser des questions lors de la présentation.

Avant de passer à la lecture desdits comptes, M. Loshi a préparé quelques graphiques sur les six dernières années avec les éléments suivants :

- Évolution des charges, des revenus, du bénéfice et de la réserve de politique budgétaire ;
- Variation de la fortune ;
- Répartition des charges et produits par rubrique, en pourcentage ;

- Investissements réalisés ;
- Engagements financiers, notamment les crédits contractés auprès des banques ;
- Endettement net en francs par habitant ;
- Disponibilités en liquidités à court terme ;
- Planification financière sur cinq ans ;
- Quelques statistiques de la Recette communale.

Au travers d'une vidéoprojection, M. Drilon Loshi, Administrateur communal des finances, présente et commente les comptes de fonctionnement, les dépenses d'investissements, les bilans actif et passif, les dépassements budgétaires, qui se montent à CHF 152'997.53.

Les investissements totalisent CHF 1'608'545.55, et les bilans atteignent la somme de CHF 22'981'234.96.

S'agissant des dépenses d'investissements, M. Loshi amène toutes les explications utiles concernant les dépassements budgétaires.

Mme Melody Grossmann donne connaissance de quelques éléments-clés du rapport de la fiduciaire CRF à Delémont, concernant l'audit, les paramètres d'autofinancement, la quotité d'investissement, l'endettement net par habitant, soit CHF 5'352.74.

Untel interroge le Conseil communal sur la possibilité d'une baisse d'impôts, au vu de la bonne santé financière actuelle de la Commune. Il souhaite savoir si une telle mesure a été envisagée ou non dans les projections financières.

Mme le Maire répond à untel qu'aucune baisse d'impôts n'est envisagée à ce stade. Bien que les comptes 2024 soient positifs, les importantes projections d'investissements à venir (env. 12 millions) et la conjoncture économique incertaine appellent à la prudence. La planification financière établie avec la fiduciaire ne permet pas actuellement de réduire la fiscalité sans compromettre l'équilibre budgétaire futur.

Untel s'interroge sur l'opportunité de revoir certains projets d'investissement, tels que ceux liés à la protection contre les crues ou à la rénovation de la route des Vies de Bâle, afin d'en optimiser l'efficacité et potentiellement réduire les coûts.

Mme le Maire répond que le projet de protection contre les crues est en préparation depuis plus de huit ans et qu'il découle d'une obligation légale fédérale. Il vise à protéger efficacement le village et les habitations. Une réduction de cet investissement n'est donc pas envisagée, celui-ci étant jugé essentiel pour la sécurité et la qualité de vie des citoyens.

Untel relève que, malgré une amélioration, la dette nette par habitant reste supérieure à CHF 5'000.-, seuil considéré comme critique selon le rapport cantonal sur les finances communales. Il souligne que la situation évolue favorablement, mais que la Commune n'est pas encore sortie d'affaire.

M. Serge Caillet, Conseiller communal, souligne la bonne situation financière de la Commune et rappelle que la minorité du Conseil communal demande depuis plusieurs années une adaptation à la baisse de la quotité d'impôt. Il note que les recettes fiscales, notamment l'impôt des frontaliers, restent solides malgré une légère baisse attendue. Il compare le taux d'imposition d'Alle (2,25) à celui de plusieurs communes voisines, en relevant qu'Alle se situe au-dessus de la moyenne régionale. Il suggère une baisse de 0,05 ou 0,1 point, selon les estimations des recettes fiscales attendues pour 2026.

Untel demande à M. Caillet de préciser à combien de personnes correspond la « minorité du Conseil communal » mentionnée, et d'indiquer de qui il s'agit concrètement.

M. Serge Caillet précise que la minorité du Conseil communal correspond aux élus issus du PLR, intégrés dans la liste de l'Entente citoyenne. Il estime que cette forme de représentation, visant à dépolitiser les débats communaux, représente une voie d'avenir pour les villages.

Untel s'étonne que le sujet d'une baisse d'impôts soit abordé lors de l'Assemblée sur les comptes, alors qu'aucune proposition en ce sens n'a été formulée lors du vote du budget, compétence de l'Assemblée communale. Il souligne qu'aucun amendement n'avait été présenté par la minorité du Conseil à ce moment-là. Il rappelle également que la fiscalité doit être mise en perspective avec l'attractivité de la Commune : certaines communes ont des taux d'imposition plus bas, mais souffrent de déclin démographique. Il affirme préférer une fiscalité cohérente avec les ambitions et la vitalité d'Alle.

M. Serge Caillet précise que la minorité du Conseil communal demande une baisse d'impôts depuis deux ans, notamment au sein de la Commission des finances. Il indique avoir simplement répondu à la question d'un citoyen lors de cette Assemblée. Concernant une éventuelle baisse pour 2026, il annonce que cette proposition sera portée publiquement en temps voulu.

Sans opposition, l'Assemblée vote les dépassements budgétaires et les comptes 2024, tels qu'ils ont été présentés.

6. Divers

Mme le Maire Karine Génesta-Nagel informe avec regret la population de la dissolution du Tennis Club Alle, décidée lors de l'assemblée du 13 mai 2025. Malgré un projet prometteur de terrain de padel soutenu par la Commune, des contraintes techniques ont freiné sa réalisation. Une relocalisation au Centre sportif avait été proposée, mais l'horizon de réalisation (2 à 3 ans) s'est révélé trop lointain pour les derniers membres du club, déjà à bout de souffle, qui ont préféré renoncer.

La Commune assumera la dette résiduelle d'environ CHF 56'000.– (sur un cautionnement accordé en 2020), sans engager de démarches envers les anciens membres ou les derniers du comité. Le terrain reste en zone d'utilité publique, et plusieurs options sont à l'étude pour la suite des installations.

Mme le Maire adresse ses remerciements sincères à toutes les personnes ayant contribué à la vie du club depuis 1987, saluant l'engagement des membres et du comité, ainsi que leur rôle dans la vie associative et lors des fêtes du village.

Mme la Présidente de l'Exécutif remercie la Société de Développement et d'Embellissement d'Alle (SDEA) pour l'entretien exemplaire du sentier botanique. Elle informe également d'un projet cantonal à venir : la réfection du pont et la mise à ciel ouvert de la Cornoline, entre le rond-point de la Place de la Liberté et la rivière. La Commune en profitera pour moderniser ses installations et canalisations.

Enfin, elle annonce que M. Cyrille Gigon quittera le Conseil communal au 30 juin 2025 après 7 années d'engagement dans le dicastère des Infrastructures. Il sera remplacé au 1^{er} juillet 2025 par Mme Carole Roos. Un hommage officiel sera rendu à M. Gigon lors de la prochaine Assemblée.

Unetelle soulève une question sur la procédure de petit permis de construire. Elle relève qu'actuellement, la Commune exige un plan cadastral officiel du géomètre, ce qui alourdit la démarche, surtout pour de petits projets. Elle note que d'autres communes (comme Courchavon et Cornol) acceptent un extrait du Géoportail, solution plus simple et moins coûteuse. Elle demande si la Commune d'Alle pourrait envisager cette possibilité afin de faciliter la procédure.

Daniel Farine, Secrétaire communal, répond que la remise d'un plan cadastral signé par un géomètre est une obligation légale cantonale, inscrite dans le Décret sur le permis de construire (DPC). Il précise que les communes qui acceptent un simple extrait du Géoportail ne respectent pas la procédure. Cette pratique incorrecte s'expliquerait souvent par un manque de personnel qualifié dans certaines petites communes.

Mme la Vice-Présidente clôt les délibérations à 21h57. Elle remercie les citoyennes et les citoyens de leur intérêt porté à la chose publique.

Ainsi délibéré en Assemblée communale ordinaire du mardi 10 juin 2025.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Melody Grossmann
Vice-Présidente

Daniel Farine
Secrétaire

Nota :

Le présent procès-verbal est déposé dès le 17 juillet 2025 au Secrétariat communal. La version en ligne, édulcorée, est concomitamment publiée sur le site internet www.alle.ch (accès par le code QR figurant sur le panneau numérique communal). Le procès-verbal sera soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée communale.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine Assemblée, ou faites verbalement lors de celle-ci.

L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.